

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

**Séance du Lundi 13 novembre 2023**

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

**Date de convocation** : 07 novembre 2023

**Nombre de membres** :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 31

**Présents** : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIHU – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

**Excusés Représentés** : P. TROADEC représenté par P. RIO – C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – J. BORTOLI représenté par L. CAMARA – M. AUBRY représentée par A.M. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. GHENAIM – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

**Délibération N° DEL – 2023 – 101** : *Vote de la Décision Modificative N° 1 du Budget Annexe Locaux Commerciaux 2023*

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1612-1 à L1612-20, l'article L2311-1, l'article L2335-2 et L.2121-31,

**Vu** la délibération n° DEL-2023-031 en date du 13 mars 2023 portant sur le vote du budget annexe « Locaux commerciaux » exercice 2023,

**Vu** l'avis de la Commission Ressources du mercredi 08 novembre 2023,

**Considérant** que la passation des écritures comptables relatives aux créances éteintes sur le budget annexe « Locaux commerciaux » 2023 ainsi que le jugement définitif du contentieux relatif au centre commercial de Grigny II impliquent un ajustement des crédits votés.

SLOW

Délibère et,

Article Unique

Approuve la décision modificative N° 1 du budget annexe « Locaux commerciaux » pour lequel les balances s'établissent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
497 398,75	0,00	2 576 544,00	3 073 942,75
RECETTES			
440 000,00	57 398,75	2 576 544,00	3 073 942,75
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Budget de l'Exercice	Résultat Reporté	DM 1	Cumul Section
14 994,57	0,00	0,00	14 994,57
RECETTES			
0,00	14 994,57	0,00	14 994,57

Décide des inscriptions budgétaires sur la décision modificative N° 1 - Budget Annexe Locaux commerciaux – année 2023 selon le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
011	Charges à caractère général	225,00
65	Autres charges de gestion courante	63 954,00
67	Charges exceptionnelles	2 512 365,00
TOTAL		2 576 544,00

RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
75	Autres produits de gestion courante	61 350,00
77	Produits exceptionnels	16 240,00
78	Reprises sur provisions (semi-budgétaires)	2 498 954,00
TOTAL		2 576 544,00
INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00
RECETTES		
Chapitre	Libellé	Crédits Proposés
TOTAL		0,00

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour : 25

Vote contre : 2 (K. OUKBI, N. KENYA)

Abstention : 4 (, S. GIBERT, C.O. N'DIAYE, N. SAUNIER, J. BOUBENDIR)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 22 NOV. 2023  
Transmis en Préfecture le 16 NOV. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

SLO

ID : 091-219102860-20231113-DEL\_2023\_101-DE

---